



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00457

Numéro SIREN : 818 781 577

Nom ou dénomination : A+B CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2016 sous le numéro de dépôt A2016/007564

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



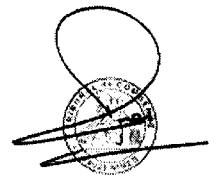
988724

Dénomination : A+B CONSTRUCTION
Adresse : 8 rue Jean Bouin 30230 Rodilhan -FRANCE-

n° de gestion : 2016B00457
n° d'identification : 818 781 577

n° de dépôt : A2016/007564
Date du dépôt : 16/09/2016

Pièce : Décision(s) du président du 24/02/2016



988724

REÇU 16 SEP. 2016

163457
A7564

SAS A+B CONSTRUCTION
Au capital de 500 Euros
8 Rue Jean Bouin
30230 Rodilhan
En cours d'immatriculation au R.C.S de Nîmes

Décisions du Président

Le 24 février 2016, Monsieur Bruno GOMES LOPES, président de la SAS dénommée A+B CONSTRUCTION a pris les décisions suivantes, relatives à la nomination et aux pouvoirs d'un directeur général.

Décisions :

1°) Monsieur Manuel Alberto ALMEIDA CORREIA est nommé directeur général de la société SAS A+B CONSTRUCTION, en cours d'immatriculation au RCS de Nîmes, pour une durée illimitée. Intervenant aux présentes, Monsieur Manuel Alberto ALMEIDA CORREIA déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

2°) Pour l'exercice de ses fonctions de directeur général, Monsieur Manuel Alberto ALMEIDA CORREIA est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société SAS A+B CONSTRUCTION dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

4°) Monsieur Manuel Alberto ALMEIDA CORREIA est autorisé, en tant que directeur général, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

5°) La rémunération annuelle de Monsieur ALMEIDA CORREIA Alberto est fixée, au titre de ses fonctions de directeur général, à 21 476.40 euros par an.

Par ailleurs, Monsieur Manuel Alberto ALMEIDA CORREIA aura droit au remboursement de ses frais dûment justifiés.

6°) Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à Rodilhan, le 24 février 2016,

en 4 exemplaires dont un original a été remis à Monsieur Manuel Alberto ALMEIDA CORREIA.

Monsieur Bruno GOMES LOPES
Président
« lu et approuvé »

Monsieur Manuel Alberto ALMEIDA CORREIA
Directeur Général
« lu et approuvé »

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

lu et approuvé


Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général
Lu et approuvé
Almeida Manuel